

## MODALITES D'INSCRIPTION

**Sur Internet** <http://mairie-bury.portail-familles.net/>

Si vous ne possédez pas encore de compte famille, vous devez auparavant avoir impérativement complété et transmis au Service Jeunesse :

**le dossier d'inscription papier de votre enfant**  
(disponible sur <http://www.mairie-de-bury.fr>),  
ainsi qu'une **adresse email valide**.

Des codes d'identification vous seront ensuite envoyés sur cette adresse.  
Votre compte sera ensuite créé, pour que vous puissiez inscrire vos enfants et payer vos factures.

**Au Service Jeunesse :** Lundi et Jeudi de 8H30 à 12H (**Fermé l'après-midi**)  
Mardi/ Mercredi/ Vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H30

**Le dossier d'inscription doit comporter les pièces suivantes :**

**Pour tous les inscrits :** Attestation d'assurance 2019/ 2018

**Pour une 1ère inscription :**

- Fiche d'urgence dûment complétée "recto / verso et signée"  
(à télécharger sur <http://www.mairie-de-bury.fr>)
- Photocopie du carnet de vaccination
- N° Allocataire CAF (ou si non Allocataire, fournir l'Avis d'imposition 2018 - Revenus 2017)

## TARIFS

**Repas Ecole :** 3.30€ + 1.20 € de garde - Soit 4.50 € pendant l'école

**Repas Mercredi :** 3.30 € le repas pour les enfants scolarisés sur Bury ou le SIRS / 3.40 € le repas pour les enfants des communes extérieures.

**Périscolaire :** Forfait Matin ou Soir = Prix de l'Accueil de Loisirs / 3.25

**Mercredi Loisirs :** Tarif à la journée. **Accueil de Loisirs :** Tarif à la semaine

BAREME CAF	Accueil de Loisirs : INSCRIPTIONS A LA SEMAINE (selon le barème CAF) Prix par jour par enfant		
	Ressources Mensuelles (RM)		
Composition de la famille	Inférieures ou égales à 550 euros	De 551 euros à 3 200 euros	Supérieures à 3 200 euros
1 enfant	1.54	0.30 % des RM par jour	9.60
2 enfants	1.44	0.28 % des RM par jour	9.00
3 enfants	1.33	0.26 % des RM par jour	8.40
4 enfants et plus	1.23	0.24 % des RM par jour	7.70

Calcul du tarif : ressources avant abattements divisé par 12 et multiplié par le coefficient d'enfants à charge.

# SERVICE JEUNESSE

## Inscriptions 2019/ 2020

**Sur Internet "Portail familles":**  
**A partir du Mardi 13 Août 2019**  
(si vous avez un compte)

**Au Service Jeunesse :**  
**A partir du Mardi 20 Août 2019**  
(Entrée face à l'église)

**(Tous les enfants doivent être réinscrits, en début d'année scolaire)**

Madame, Monsieur,

Voici venu le temps des vacances estivales, si cher aux écoliers.

Pour les adultes du Service Jeunesse, c'est celui de l'accueil de loisirs qui commence. Afin que les enfants passent les meilleures vacances possibles, nos animateurs mettent tout en œuvre pour offrir des activités variées et originales, chaque année.



Afin de faciliter la vie des parents, qui ont parfois des horaires compliqués, la prise en charge des enfants peut se faire de 7H00 à 18H45 avec des temps de périscolaire, de cantine et d'accueils de loisirs.

Cette plaquette est pour moi l'occasion de féliciter le Service Jeunesse pour la qualité de son accueil. Je m'appuie, pour cela, sur les nombreux témoignages de parents qui soulignent le professionnalisme de l'équipe.

Dans cette période propice aux retrouvailles familiales, je vous souhaite le meilleur été possible avec vos enfants, afin qu'ils reprennent du bon pied en septembre, une nouvelle année scolaire.

David BELVAL,  
Maire de BURY

**Retrouvez toutes ces informations sur notre site Internet.**  
<http://www.mairie-de-bury.fr>

## FERMETURE SERVICE JEUNESSE :

**Le bureau sera fermé durant les vacances scolaires  
du 08/07 au 19/08/2019 inclus.**

## **LES MODES D'ACCUEILS**

### **CANTINE** (Entrée face à l'église)



**Réservations des repas au plus tard  
la veille avant 9H**  
et le Lundi, pour les repas du Mercredi.

**Tarifs (Paiement à l'inscription) :**  
**Repas Ecole :** 3.30 € + 1.20 € de garde  
Soit 4.50 € pendant l'école

**Repas Mercredi :** 3.30 € le repas pour les enfants scolarisés sur Bury  
ou le SIRS et 3.40 € le repas pour les enfants des communes extérieures.

**IMPORTANT :** En cas de repas non annulé, vous pourrez venir chercher  
le repas à la cantine (n'oubliez pas de prévenir le bureau).

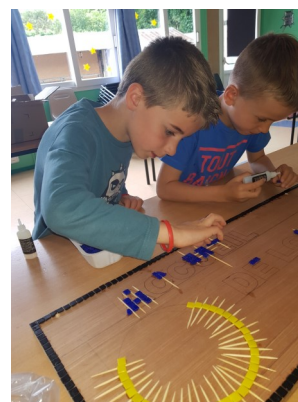
### **PERISCOLAIRE** (Entrée face à l'église)



**Matin :**  
de 7H00  
à **8H10\* (\*Départ vers les écoles)**  
**Soir :** de 16H30 à 18H45  
**Prévoir un goûter pour le soir.**

**Tarifs : (Paiement le mois suivant)**  
Selon le barème CAF (voir tarifs au dos)

### **MERCREDIS LOISIRS** (Rue Emile Zola et Locaux Périscolaire)



Les Mercredis fonctionnent de Septembre à Juin,  
de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H  
ou de 8H30 à 17H  
**+ Péricentre de 7H à 8H30  
et de 17H à 18H45 (avec supplément).**

**Prévoir un goûter pour le matin et l'après-midi.**

**Tarifs :** à la journée "avec ou sans repas"  
Selon le barème CAF (voir tarifs au dos).  
**Fermé le Mercredi 1er Juillet 2020**  
"en raison de l'installation des locaux  
pour l'Accueil de Loisirs ÉTÉ 2020"

### **ACCUEILS DE LOISIRS** (Rue Emile Zola et Locaux Périscolaire)



L'Accueil de Loisirs fonctionne durant les  
vacances scolaires d'Hiver/ de Printemps/  
de la Toussaint et d'ETE jusqu'au 07 Août 2020.  
**Fermé durant les vacances de Noël.**

**Tarifs : Inscriptions à la semaine**  
Selon le barème CAF (voir tarifs au dos)

**Horaires :** de 8H30 à 12H  
(Arrivée entre 8H30 et 9H)  
et de 13H30 à 17H  
(Arrivée entre 13H30 et 14H)

**+ Péricentre de 7H à 8H30 et de 17H à 18H45 (avec supplément).**  
**Prévoir un goûter pour le matin et l'après-midi.**

**CONDITIONS D'ANNULATION :** Annulation de la semaine uniquement  
sur présentation d'un certificat médical de l'enfant  
(à condition que l'enfant soit absent la semaine entière).

### **PROCHAINES INSCRIPTIONS "ACCUEIL DE LOISIRS"**

(Inscriptions au minimum à la semaine)

**Vacances de la Toussaint "Du 21/10 au Je 31/10/2019"**  
Inscriptions à partir du Mardi 1er/10/2019

**Vacances d'Hiver "Du 17/02 au 28/02/2020"**

- Inscriptions à partir du Ma 28/01/2020

**Vacances de Printemps**

**"Du Ma 14/04 au 24/04/2020"**

- Inscriptions à partir du Ma 24/03/2020

**Vacances d'Été "Du 06/07 au 07/08/2020"**

- Inscriptions à partir du Ma 02/06/2020